

Année 2015

Délibération du C.M. du 22/12/2014 applicable au 01 Janvier 2015

EAU DES ABONNES ET PROFESSIONNELS DONT LA CONSOMMATION EST JUSQU'À 25 000 m³

	T.V.A.	Prix HT / m ³	Forfait HT
Jusqu'à 25 000 m3	5,50%	0,64 €	
Redevance Agence de l'Eau	5,50%	0,06 €	
Redevance pollution	5,50%	0,29 €	

EAU DE CONSOMMATION PROFESSIONNELLE AU DELA DE 25 000 m³

	T.V.A.	Prix HT / m ³	Forfait HT
Jusqu'à 25 000 m3	5,50%	0,64 €	
Au-delà de 25 000 m3	5,50%	0,84 €	
Redevance Agence de l'Eau	5,50%	0,06 €	

ASSAINISSEMENT

	T.V.A.	Prix HT / m ³	HT
Ménages & activités industrielles	5,50%	0,28 €	
Fermes pas aux normes par personne	5,50%	40	0,28 €
Fermes pas aux normes par vache laitière	5,50%	5	0,28 €
Redevance Modernisation réseaux collecte	5,50%	0,155 €	

FACTURE EAU + ASSAINISSEMENT

Frais fixe par facture	20,00%		18,00 €
------------------------	--------	--	---------

CFD

Assainissement intercommunal	5,50%	0,67 €	
Part variable par abonnement	20,00%		20,00 €

EAU DITE "AGRICOLE" (Station agricole)

	T.V.A.	Prix HT / m ³	HT
Eau consommée (pour info)		3 076	
Prix de l'eau au m3	5,50%	0,22 €	
Redevance prvt Agence de l'eau	5,50%	0,06 €	
Frais de gestion	20,00%		18,00 €
Forfait m3 pour 10 exploitants		150	
Forfait annuel pour 10 exploitants			58,50 €
Forfait m3 pour 1 exploitant		30	
Forfait annuel pour Joseph Dussouillez			26,10 €

TAUX HORAIRE DU FONTAINIER

	T.V.A.	Prix HT / m ³	HT
Tarif de base	20,00%		21,00 €
Tarif avec utilisation du détecteur	20,00%		25,00 €

REGLEMENT DE L'EAU (applicable à compter du 01/01/2010)